

La Dépêche : journal quotidien

I. La Dépêche : journal quotidien. 1909-04-22.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

sultans, et cela dans l'ordre même de leur âge.

Actuellement, tous les princes ottomans sont fils ou petits-fils de Abdul-Medjid, soit d'Abdul-Aziz, soit de ses fils du sultan Mahmoud II et qui furent tous deux sultans. Le fils aîné d'Abdul-Medjid fut Mourad V, qui succéda à son oncle Abdul-Aziz, régna trois mois, fut déposé par son frère cadet Abdul-Hamid et passa tout le reste de sa vie prisonnier au palais de Tôheragan, où il est mort il y a deux ans.

Réchad est le troisième fils d'Abdul-Medjid. Abdul-Medjid était de constitution faible, sujet à des accès nerveux qu'aggravaient les débâcles auxquelles il se livrait. Toute sa descendance se ressent de cette hérédité désastreuse. Le prince qui vient après Réchad dans l'ordre de succession est le fils aîné d'Abdul-Aziz, Youssouf-Izzeddine, âgé de 61 ans. Lui aussi est libéral, et comme, à l'entendre, excellente éducation et à un fond de caractère assez solide et sérieux, il avait un certain nombre de partisans, avant la révolution, parmi les Jeunes-Turcs, auxquels plaisait l'idée de voir sur le trône ottoman un homme éclairé et ressemblant aux autres souverains d'Europe. Aujourd'hui, ils préfèrent un solveau, et sans doute ont-ils raison.

Après lui viennent deux autres frères d'Abdul-Hamid, Youssouf-Izzeddine, et ramassé une grosse fortune. Puis vient le premier venu d'Abdul-Hamid, Salaheddine, le fils de l'infortuné Mourad V. Il partagea la captivité de son père et n'est plus aujourd'hui qu'un malheureux blanchi avant l'âge et ruiné de santé par les privations et le chagrin.

Puis est de nouveau un fils d'Abdul-Aziz, Abdul-Medjid effendi, sans personnalité bien marquée, et seulement enfin, par conséquent au septième rang, le fils aîné d'Abdul-Hamid, Sélim effendi. Celui-ci, qui est âgé de 39 ans, n'a reçu qu'une instruction des plus médiocres. Son père l'a tenu séquestré pendant plusieurs années et à même voulu se débarrasser de lui, par les moyens en usage au sérail, pour le punir de lui avoir soufflé une favorite.

Les Bûcherons conquièrent leur Pain

La situation actuelle des bûcherons, telle que nous l'avons décrite en notre dernier article, pour modeste qu'elle soit, peut être donnée comme brillante, si on la compare au sort de ces travailleurs, il y a quinze ans. La moyenne des salaires quotidiens oscillait entre quarante et cinquante-cinq centimes par jour. Les bûcherons avaient connu des jours meilleurs : ils avaient été, au cours de la dernière tournée de travail, payés, pour des journées très justement déduites au sénat par M. Lacombe, ces salaires étaient tombés à quelques centimes.

Certaines industries — hauts-fourneaux, exploitations de carrières — avaient jusqu'alors employé la main-d'œuvre ouvrière dans le Centre de la France. Ces industries périlleuses, en même temps que le battage mécanique, se substituaient au battage manuel en grange, retiré aux ouvriers, l'une de leurs principales sources de revenus. Leur retrait, pour toute ressource et pour tout espoir l'abatage des arbres, ils s'en furent offrir leurs services aux marchands de bois qui, en présence de cet afflux de main-d'œuvre, acquiescèrent immédiatement les salaires. C'est l'effet de l'incorruptible loi de l'offre et de la demande.

Les bûcherons souffrirent, pour huit sous, douze heures d'un dur travail. C'est quand ils furent réduits à l'impossibilité absolue de se nourrir, de nourrir leur famille qu'ils osèrent — avec quelle timidité ! — réclamer un salaire susceptible de payer leur pain. Car ceci n'est point une image : les bûcherons de tout un canton du Cher achetaient leur pain à crédit chez un boulanger d'Uzay-le-Venon. Ils ne parvenaient jamais à s'acquitter de leur dette : quand une famille de six personnes — plus nombreuse parfois — vit avec soixante-quinze centimes — souvent avec moins encore — elle ne saurait payer ses dettes. Un matin de novembre 1891, comme des bûcherons, se rendant au travail, passaient chez le boulanger d'Uzay, ils trouvèrent la boutique close. Et le boulanger leur déclara : « Je suis à bout moi-même, la famille me guette ; il m'est dû dix mille francs par les bûcherons. Mes fournisseurs me refusent le crédit. »

Et comme les bûcherons se regardaient, désemparés, il leur reprocha de ne point gagner assez pour « vivre en travaillant » ; il leur fit honte de leur passivité et les exhorta à réclamer énergiquement des riches marchands de bois de moins misérables conditions de travail. Les bûcherons sont émus par ce langage ; ils rejoignent leurs camarades et, séance tenante, se rendent à la mairie pour demander innocemment « comment il faut faire pour se déclarer en grève. »

Grâce à l'étude si sérieuse et si approfondie de L.-H. Robin : « Les Bûcherons du Cher et de la Nièvre », nous pouvons suivre une à une les péripéties de cette lutte, sans pareille dans les annales paysannes, dont l'enjeu, pour les ouvriers des forêts, était un morceau de pain.

La première Grève. Ils adressent aux marchands de bois la lettre touchante que voici :

Les Bûcherons d'Uzay-le-Venon, à Messieurs les marchands de bois exploitant les coupes de la contrée. Messieurs, Au lieu des prix ordinaires des travaux dans les bois, vous venez nous offrir des prix qui ne permettent pas même aux plus habiles et aux plus forts ouvriers de gagner leur vie. Nous voulons tous travailler, mais non à des prix dérisoires qui ne permettent à aucun ouvrier d'élever sa famille en travaillant. Les ouvriers soulagés n'ont aucune prétention à des prix exorbitants ; ils ne vous demandent que les prix ordinaires.

Voici les prix demandés : Premier lot, de Courry, 3 francs 15 centimes ; deuxième lot, 3 francs. Pour la coupe Normandou, près Champagne : premier lot, 3 francs la corde ; deuxième et troisième lots, 4 francs.

Nous espérons, messieurs, que vous voudrez bien faire droit à nos justes réclamations. Dans le cas où vous maintiendriez vos prix actuels, nous serions réduits à la grève, et nous espérons qu'avec de si justes revendications de gagner notre vie en travaillant, que nous serons soutenus par les hommes justes et de cœur. Cent soixante-sept ouvriers signèrent et le maire d'Uzay-le-Venon légiféra leurs signatures. Oh ! leurs prétentions étaient modérées et les salaires qu'ils ambitionnaient n'étaient pas susceptibles de leur procurer les banquets de Sardanapale, en ruinant les marchands de bois ! Ils demandaient à gagner 1 fr. 20 au moins et 1 fr. 50 au plus par journée de travail. Ceux de la coupe du Champ d'Avoine seuls voulaient 1 fr. 75. Les marchands de bois coalisés refusèrent toute concession. L'indignation fut vive dans le pays. M. Giraud, sénateur, interpellant le ministre de l'Agriculture, M. Develle, reçut de lui cette réponse imprévue que, pour venir en aide aux

bûcherons, il fallait empêcher l'entrée en France des bois étrangers !

Pendant plus de deux mois et demi, les bûcherons chômaient, subissant d'inextricables privations. Les marchands de bois, stimulés par la nécessité de faire abattre leurs arbres, finirent par céder et la grève cessa le 1er février ; plus de 40,000 journées avaient été chômées dans la région.

La Bataille recommence

Les bûcherons, unis dans le conflit, demeurèrent groupés pour le travail. En mai 1892, la Fédération des Bûcherons eut son congrès à Meillant. Elle comptait 6,000 adhérents et étendait son influence sur plus de soixante communes. Ses militants prenaient à cœur non seulement la défense vigilante des intérêts matériels des syndiqués, mais aussi leur perfectionnement moral. Ils exaltaient la solidarité qui devait les unir aux autres travailleurs. Ils les invitaient à soulager des infortunes plus cruelles encore que les leurs, et les bûcherons, ces pauvres parmi les plus pauvres, parvenaient à prélever quelques débris, sur leurs salaires de trente sous, pour les enfants des chômeurs ou des grévistes. Ceux qui ne pouvaient pas donner de l'argent donnaient des légumes, partageaient leur ration de pommes de terre. Lors de la grande grève des verriers de Carmaux, les bûcherons du Cher envoyèrent 8,400 kilos de légumes secs et frais. Au village de Meillant seul, on recueillit 500 boisseaux de pommes de terre, 230 boisseaux à Uzay.

Mais il était dit que les bûcherons ne pourraient longtemps acheter leur pain au comptant. Dès l'année suivante, les marchands de bois refusèrent de tenir leurs engagements et proposèrent aux bûcherons des tarifs réduits. De nouveau, ce fut la grève. Cette fois, l'administration se montra à l'égard des ouvriers d'une sévérité, d'une partialité inconcevable. M. Méline, bon père de l'Agriculture, châtia durement les enfants affamés. Pour avoir répondu aux demandes de conseil des syndicats locaux, les instituteurs de Saint-Baudel et d'Argeac (Cher) furent déplacés, blâmés, révoqués. Le mari d'une institutrice, Mme Manger, fait de la propagande syndicale ; on la révoque. Les gendarmes se rendent au domicile des grévistes, en leur absence, et menacent leurs femmes. Le commissaire de police de Nevers va visiter les marchands de bois un à un, pour les encourager à la résistance en leur promettant son concours. Le sous-préfet de Saint-Amand récommançant sur la route de Meillant à Dun-sur-Auron un groupe de bûcherons qui revenaient d'une réunion, insultés et silencieux, fait arrêter sa voiture et, les poings fermés, marche aux ouvriers. Il les injurie, les menace et conclut en disant : « Vous ne réussirez pas, vous m'entendez bien ; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que vous ne réussissiez pas ! »

Parce que des bûcherons grévistes sont entrés dans une coupe en chantant « la Marseillaise », parce qu'une femme exaspérée ont injurié les bûcherons non syndiqués qui travaillaient, on arrête au petit bonheur, dans les villages, et l'on condamne avec un tel esprit de parti-pris que, dans sa nouvelle interpellation au Sénat, M. Giraud déclare : « L'on conduit en prison d'honnêtes ouvriers et même de bonnes mères de familles poursuivis par certaines autorités locales plus disposées à faire du zèle que capables de bien comprendre la situation. » Malgré tant d'ennemis, les bûcherons tiennent bon. Après plus de trois mois de chômage, ils obtiennent de reprendre le travail sans diminution de salaire.

L'œuvre de la Fédération

Aujourd'hui, la Fédération nationale des bûcherons, après avoir traversé, de 1895 à 1902, une période d'incertitude, est l'une des plus fortes organisations ouvrières françaises. Au 1er août 1902, elle comptait 102 syndicats solides et groupait plus de 30,000 cotisés. Son influence sur la condition matérielle et morale des bûcherons a été considérable. Elle s'est étendue aux ouvriers agricoles et industriels des régions placées dans son champ d'activité. Ses syndicats ont assuré la stabilité des salaires augmentés, par une entente loyale avec les marchands de bois.

Chaque année, avant les adjudications, les délégués syndicaux parcourent les coupes, étudiant, arbre par arbre, les difficultés de la besogne. D'accord avec leurs commettants, ils fixent le taux du travail au pièce, pour toutes les catégories d'ouvriers. Les tarifs imprimés sont envoyés aux marchands de bois qui soumissionnent en tenant compte du prix de main-d'œuvre. Les syndicats ont fait adopter généralement la journée de dix heures. Ils ont organisé, pour leurs adhérents, des causeries éducatives, ils ont rédigé pour eux des brochures de propagande ; ils ont créé un lien entre tous les bûcherons et tous les travailleurs agricoles par leur journal mensuel, *Le Travailleur*, devenu le *Travailleur de la Terre*. Ils ont donné à l'administration des eaux et forêts des conseils techniques précieux sur l'aménagement, l'exploitation et la conservation des taillis, pour prévenir le déboisement du massif forestier.

L'objet qui sollicite actuellement toute leur activité et la lutte pour l'obtention de l'indemnité en cas d'accident. Nous avons dit sur quelle absurde raison l'on s'appuie pour refuser aux bûcherons le bénéfice de la loi de 1893. Nous dirons les détails de l'importante bataille engagée entre ouvriers et marchands et aussi les multiples accidents qui frappent les travailleurs des forêts : l'excellent rapport d'Emile Dumas : « Les Bûcherons hors la loi », éditée par la Fédération et préfacée par J. Bornet, secrétaire de cette organisation ouvrière, vient nous apporter la plainte des orphelins et des veuves à qui les tribunaux refusent la réparation, parce que leur père ou leur mari, tué sur le chantier forestier, était un bûcheron.

Léon et Maurice BONNEFF.

ALLEMAGNE

Ouvriers allemands en Angleterre. De notre correspondant particulier : Berlin, 21 avril. — Une trentaine de secrétaires des syndicats ouvriers allemands se rendront en Angleterre vers la fin de la semaine prochaine, sur l'invitation du député labouriste ministériel anglais M. Frédéric Maddison, secrétaire général de la Ligue internationale de la paix et de l'arbitrage. Plusieurs membres du Reichstag, appartenant au groupe social démocrate, accompagneront les délégués à Londres, où aura lieu, sous la présidence du ministre ouvrier John Burns, une manifestation en faveur de la solidarité entre les travailleurs britanniques et les ouvriers allemands. — H. B.

PERSE

Tabriz, 21 avril. — Depuis l'aurore, une bataille désespérée est engagée entre les troupes de Sattar-Kan et celles de Shuaïb-Daouleh, dans la banlieue de Chamgach. Les nationalistes ont eu jusqu'ici soixante tués, dont plusieurs des meilleurs combattants, et environ cent blessés. Les pertes des royalistes sont inconnues. La bataille continue. Les résidents russes, craignant des désordres, se sont réfugiés, avec ce qu'ils possèdent, aux consulats anglais et russe. Le consul a personnellement communiqué cet après-midi à l'anjuman un télégramme reçu à la légation de Téhéran, selon lequel le shah consent un armistice de six jours pour permettre le ravitaillement de la place. L'annonce de cet armistice, qui expire lundi, ne paraît pas avoir été reçue avec un grand enthousiasme. Le ravitaillement est des plus difficiles. Un négociant russe et le vice-consul d'Ankara se sont rendus auprès d'Aïn-ed-Daouleh pour s'entendre avec lui au sujet de l'introduction des vivres dans la ville.

L'intervention anglo-russe

Téhéran, 21 avril. — Le shah a fait dire au ministre britannique et au chargé d'affaires russe qu'il était trop malade pour les recevoir en audience.

ÉTATS-UNIS

Les Bénéfices de M. Patten. — Leur d'espoir. De notre correspondant particulier : New-York, 21 avril. — Les bénéfices réalisés par M. Patten à l'heure actuelle atteignent le chiffre de six millions de dollars, soit trente millions de francs, sans compter les gains des spéculateurs qui ont fait son jeu et le leur en même temps. Mais, pour que ces bénéfices soient une réalité, il faut vendre aux prix actuels.

Or, on a observé ces deux derniers jours à Chicago, que, chaque fois que les ventes prennent une certaine ampleur, une tendance très prononcée à la baisse se manifeste immédiatement au point que les agents du roi du blé doivent recommencer à acheter pour essayer de rétablir l'équilibre. Cet état de choses pourrait aboutir à un changement complet dans la situation du marché, surtout si les Argentins se décident enfin à nous envoyer les cargaisons qui n'attendent à Buenos-Ayres que l'ordre du départ.

N'oublions pas que M. Leif, le beau-frère de M. Chamberlain, se ruina complètement il y a deux ans, après avoir gagné des sommes folles au moyen d'un « corner » du blé analogue à celui qui a organisé M. Patten. Il y a donc quelque espoir de voir le prix du blé revenir à des chiffres moins inquiétants avant la fin de ce mois. — W.

Je ne fume que le NIL
NOS DÉPÊCHES
Par Fil Spécial
La Crise Orientale

Le Conflit économique austro-serbe

De notre correspondant particulier : Vienne, 19 avril. — Lorsque la Russie, cédant aux menaces du gouvernement allemand et la Serbie, s'inclinant devant les conseils amicaux des puissances de la triple entente, eurent reconnu l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie, on vit dans le baron d'Aehrenthal un Bismarck austro-hongrois. On lui fit un mérite de n'avoir pas tenu compte du traité de Berlin, gênant pour son impérialisme. Dans l'exaltation de la victoire diplomatique remportée sur la Russie, l'Angleterre et la France, on oublia vite les promesses faites au cabinet de Belgrade par l'homme d'Etat en l'honneur de qui l'on entonnait des chants de triomphe.

Or, ces promesses étaient formelles. Le 6 mars dernier, le comte de Forzagh, ministre de la monarchie dualiste à Belgrade, déclara au nom de son gouvernement que, si la Serbie reconnaissait le fait accompli en Bosnie-Herzégovine et s'engageait à entretenir ses rapports de bon voisinage avec son voisin, ce dernier ferait preuve de la plus grande bienveillance dans les négociations à ouvrir en vue de la conclusion d'un nouveau traité de commerce. Cette déclaration fut renouvelée le 10 mars, à la Chambre des députés de Vienne, par le baron de Bienerth, président du conseil des ministres d'Autriche. Ces assurances ne pouvaient en toute équité être interprétées que dans ce sens, que le traité de commerce à conclure serait pour la Serbie au moins aussi avantageux que le dernier, lequel était devenu caduc, n'ayant reçu la ratification parlementaire ni à Vienne ni à Budapest.

Mais il n'en a rien été. Dès qu'il s'est agi d'entamer les négociations en question, le cabinet serbe s'est heurté de la part du gouvernement austro-hongrois à un mauvais vouloir à peine dissimulé sous des réserves dont la sincérité pourrait être mise en doute. On a fait valoir au Ballplatz que les agrariens, tant autrichiens que hongrois, exigent absolument une réduction sensible du nombre des têtes de bétail que la Serbie avait jusqu'ici le droit d'importer en Autriche-Hongrie. Il n'y aura donc pas de traité de commerce.

Un lieu d'élever de vaines protestations contre ce manquement à la parole solennellement donnée, la Serbie vient d'y répondre en dénonçant : la convention relative à la navigation, la convention consulaire, la convention relative aux successions, à la tutelle et à l'adoption, et celle portant sur l'extradition des criminels, traités conclus avec l'Autriche-Hongrie, et qui entrèrent le 25 avril 1910. Cette dénonciation a un peu surpris tel, venant du petit Etat que, naguère, le baron d'Aehrenthal voulait voir se traîner à ses pieds. La Serbie se rebiffant, qui aurait pu l'imaginer ? Ce qu'il y a de plus ennuyeux, — pour les commerçants et les industriels autrichiens et hongrois, — c'est que leurs produits seront frappés du tarif maximum à leur entrée en Serbie et qu'ils ne sauraient demander une nouvelle mobilisation des troupes pour contraindre le gouvernement de Belgrade à leur faire des concessions dont les agrariens eis-

EN TURQUIE

leithans et transilthans se refusent à lui donner la contre-partie. Si le conflit politique entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie est aplani, il n'en est pas de même du conflit économique, et ce ne sont pas les Serbes qui auront le plus à souffrir. Un état de choses qu'ils n'ont pas créé, car ils ont travaillé jusqu'en Egypte des débouchés compensant celui qu'ils perdent dans l'empire royal de François-Joseph. On commence à trouver ici que le « succès diplomatique » du baron d'Aehrenthal sera chèrement payé. — J. L.

La Reconnaissance de l'Indépendance bulgare

Saint-Petersbourg, 21 avril. — Le gouvernement turc ayant informé le gouvernement russe de l'accord survenu entre la Turquie et la Bulgarie et de la reconnaissance par la Turquie de la nouvelle situation politique de la Bulgarie, le gouvernement russe a chargé ses représentants auprès des puissances signataires du traité de Berlin de les informer qu'à son avis le moment est venu de reconnaître sans retard l'indépendance de la Bulgarie.

A l'occasion de la reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie, le tsar a envoyé un télégramme de cordiales félicitations au roi Ferdinand.

Paris, 21 avril. — L'ambassadeur de Russie s'est rendu à la légation bulgare et a félicité M. Stancioff au sujet de la reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie.

M. Stancioff sera reçu aujourd'hui à six heures par M. Pichon, ministre des affaires étrangères.

Mouvement social

Les Grèves

Angers, 21 avril. — Les maçons, les terrassiers et les manoeuvres de Cholet se sont mis en grève ; ils demandent une augmentation de salaires.

Les Evénements de Méru

Méru, 21 avril. — Les ouvriers d'Andeville se sont réunis dans la matinée. Un délégué des métallurgistes de Creil, M. Leroux, a prononcé un violent discours pour engager les ouvriers à la résistance et leur a promis l'appui des métallurgistes de Montataire et de Creil.

Les ouvriers des fabriques des Fresneaux, dans une réunion tenue ce matin, ont voté la grève et ont immédiatement fait cesser le travail dans la localité.

On attend, à une heure, l'arrivée d'un délégué de la C. G. U. qui doit prendre la parole au meeting qui sera tenu cet après-midi à Saint-Crépin, centre de la résistance.

Des ballots d'une affiche rédigée en termes violents (elle engage les ouvriers à s'armer de piques et de pioches contre les gendarmes) ont été envoyés dans la contrée. Le général Joffre viendra dans la journée de demain visiter les cantonnements et s'assurer des mesures prises pour parer à tout incident.

De notre correspondant particulier :

Saint-Etienne, 21 avril. — A l'approche du Premier-Mai, une assez vive agitation se manifeste dans tous les syndicats ouvriers, principalement dans ceux intéressant le bâtiment. A Firminy, depuis un mois, les ouvriers serruriers et charpentiers sont en grève.

Aujourd'hui, à Saint-Etienne, à la suite d'une réunion tenue secrète à la Bourse du travail la nuit dernière, le syndicat des ouvriers terrassiers et similaires a complètement cessé le travail. Cette nouvelle grève amènera certainement de très graves perturbations dans notre ville, où tout un quartier est en voie de construction.

Les causes du conflit sont nombreuses. Cependant, il en est une capitale sur laquelle les ouvriers sont décidés à ne pas céder et qui fut cause de la grève : c'est le refus opposé par la chambre syndicale patronale d'accorder à tous les ouvriers une augmentation de cinq centimes par heure (ce qui portait à 45 centimes l'heure de travail) et d'augmenter dans une proportion de 50 pour cent le prix des heures supplémentaires.

D'après la réponse des patrons, seules certaines catégories d'ouvriers choisis seraient appelés à bénéficier des revendications formulées par le syndicat et cela à partir seulement du 1er janvier 1910. Aussi, cette nuit, la grève fut-elle déclarée à une très grosse majorité et rendez-vous fut pris pour ce matin, place Paul-Bert, autour de la statue alégorique du Travailleur.

Tous les syndicats furent exacts et, groupés autour du drapeau rouge sans trop de bruit, ils se formèrent en colonne pour aller débâcher les non syndiqués et les similaires de leur corporation. C'est ainsi que, successivement, des ouvriers paveurs au service d'un entrepreneur travaillant pour la ville, des aides et manoeuvres maçons, de nombreux carriers de la banlieue, quelques terrassiers mineurs du puits Desfaches cessèrent le travail et se joignirent aux grévistes.

La colonne accrue et qui comptait alors de quatre à cinq cents manifestants, s'est rendue, à dix heures, à la Bourse du travail, où une réunion, terminée par une déclaration de lutte à outrance, a eu lieu.

Les dirigeants du mouvement expriment l'espoir de convaincre à faire cause commune avec eux certains groupements de mineurs. Malgré leur belle assurance, nous croyons savoir que, pour le moment, les terrassiers grévistes peuvent compter sur l'appui moral et pécuniaire des mineurs ; mais ce sera tout. — M.

A Constantinople

La Protection des Etrangers

Rome, 21 avril. — On mande de Constantinople que l'on croit toujours qu'il n'y a pas de danger pour les colonies européennes. La seule mesure prise a été le débarquement des matelots des stationnaires pour garder les ambassades.

Aux portes de Constantinople

Constantinople, 21 avril. — A midi et demi, on aperçoit dans les environs de la ville les troupes venant de Macédoine. Le conseil des ministres, qui se réunira cet après-midi, proclamera l'état de siège à Constantinople. Des gendarmes et des agents de police sortent des écoles accompagnant les troupes des 2^e et 3^e corps, qui investissent en ce moment Constantinople.

On dit que le comité Union et Progrès se propose de renvoyer dans les 2^e et 3^e corps la plus grande partie des troupes en garnison à Constantinople et de former avec les gendarmes et agents de police un nouveau corps de police qui serait chargé de maintenir l'ordre à Constantinople.

Les Intentions des Jeunes Turcs

Vienne, 21 avril. — L'officier *Franzenblatt* apprend de source sûre qu'il est probable et même certain que le sultan n'abdiquera ni ne sera déposé. Depuis deux jours, la manière de voir des jeunes Turcs aurait changé et parmi les membres dirigeants du comité

jeune Turc, il ne serait plus question du détronement du sultan, mais seulement de placer Abdul-Hamid sous un contrôle et d'établir un comité de surveillance qui, pour prévenir le retour d'événements comme ceux de la semaine dernière, tiendrait le sultan sous l'influence unique des jeunes Turcs.

Ce revirement d'opinion des jeunes Turcs serait dû à l'impossibilité de prouver que les événements de la semaine dernière ont eu lieu à l'instigation du sultan.

La *Nouvelles Presse*, au contraire, continue à penser que les jeunes Turcs visent le détronement du sultan et que la journée de jeudi ou de vendredi sera décisive à cet égard.

L'Entente

Constantinople, 21 avril. — On dit qu'une entente avec l'armée qui s'approche a été conclue. Elle contient entre autres les clauses suivantes :

Le sultan ne sera pas déposé ; la plus grande partie de la garnison de Constantinople sera congédiée et remplacée par des troupes de Salonique. Six cents gendarmes macédoiens seront chargés du maintien de l'ordre dans la capitale. Les troupes de Salonique s'abstiendront d'intervenir d'y entrer. Le gouvernement adressera à la population de Constantinople un manifesté répondant à des clauses. Toutes les troupes quitteront Constantinople sous prétexte de faire des manoeuvres.

Constantinople, 21 avril, 3 h. 30, soir. — On confirme d'une décente s'est produite. Le gouvernement négocie avec les troupes macédoiennes. Il n'est plus question de l'abdication du sultan, mais seulement de la punition des coupables et du changement de la garnison de Constantinople.

Le conseil des ministres délibère. On annonçait l'accord ce soir.

Constantinople, 21 avril. — On déclare dans les cercles officiels que les pourparlers entre le gouvernement et l'armée constitutionnaliste ont de grandes chances d'aboutir. L'armée, parait-il, n'insiste plus sur le retrait du ministre actuel et le retour du cabinet Hilmi ; mais elle tient à ce que les fauteurs de troubles récents soient punis.

On a arrêté hier soir le rédacteur en chef du « Volkan », accusé d'être l'un des instigateurs de la révolte.

Constantinople, 21 avril. — Conformément à la demande de l'armée d'investissement, on fait prêter serment aux troupes de la garnison.

On dit dans les milieux officiels qu'on procédera à l'arrestation des fauteurs des récents événements, conformément à la Constitution. Cette affaire est exclusivement entre les mains du pouvoir judiciaire.

Le conseil des ministres se réunit pour délibérer sur les pourparlers avec l'armée d'investissement.

Au Parlement

Constantinople, 21 avril. — La Chambre a tenu une courte séance secrète. Une centaine de députés y assistaient.

On dit que les députés qui avaient été délégués auprès de l'armée d'investissement ont rendu compte de leur mission.

Quelques députés auraient encore demandé le transfert de la Chambre à San-Stefano ; cette proposition aurait rencontré une certaine opposition. Aucune décision n'aurait été prise et, comme le quorum n'était pas atteint, la séance a été levée.

Déclarations d'un haut fonctionnaire

Berlin, 21 avril. — Une personnalité turque des plus autorisées a fait les déclarations suivantes :

« Le mouvement qui vient de se produire a été fomenté par un parti qui a voulu profiter du mécontentement qui se manifestait à Constantinople parmi d'anciennes troupes. En regretant l'isolement et les douces qui leur a valu l'abolition, il a tenté un coup d'Etat pour renverser le parti au pouvoir et s'emparer du gouvernement, mais il a lui-même été débordé et la sédition militaire n'a abouti qu'à l'anarchie. La population de Constantinople a bientôt regretté le comité Union et Progrès et l'ordre qu'il avait fait régner dans la ville. »

Les mutins eux-mêmes se repentent en ce moment. Le comité a montré que la province lui était restée fidèle et qu'il avait la force de maintenir la Constitution contre tous ceux qui voudraient vouloir y porter atteinte.

Si les jeunes Turcs se sont laissés surprendre et ont ainsi une certaine responsabilité dans le péril dont la Turquie a paru menacée ces jours derniers, ils ont du moins prouvé par leur admirable mobilisation que le comité était capable d'assumer la défense de la Constitution et du pays. La Constitution est définitivement établie, puisqu'elle a su résister à ce choc. C'est un fait qui n'est pas sans importance au point de vue du prestige futur de notre gouvernement vis-à-vis de l'étranger.

Les dépêches officielles et privées que je reçois de Turquie, ajoute le haut fonctionnaire, me confirment dans mon opinion que les jeunes Turcs rétabliront l'ordre sans effusion de sang, à moins d'incidents imprévus, et sans exercer de représailles.

Tous les bruits répandus jus dans les journaux au sujet du sultan me paraissent exagérés ou inexacts. Les jeunes Turcs ont été patients et réservés ; ils ont agi avec calme et ils se disent que Constantinople vaut bien un pardon.

La Situation

Constantinople, 21 avril, 11 h. 20, matin. — On ignore les intentions du sultan. Craignant des troubles s'il résistait, un grand nombre d'habitants quittent la ville pour quelque temps.

Le quartier qui avoisine Yildiz-Kiosk est presque désert. De nombreuses patrouilles parcourent les rues. Toutefois, le public n'a pas grande confiance dans la garnison, quoique la majorité de la garnison soit favorable à l'armée d'investissement.

Les soldats qui s'étaient fait remarquer la semaine passée par leurs excès désertent et se rendent en Asie-Mineure. Les bataillons de chasseurs de Constantinople ont écrit à leurs camarades de l'armée d'investissement qu'ils regrettaient leur faute de la semaine passée, qu'ils avaient été trompés et qu'ils avaient cédé à l'influence de l'argent.

Les journaux perdent la réserve qu'ils avaient la semaine dernière, quand la soldatesque était maîtresse de la ville. Ils se répandent en critiques contre le despotisme et approuvent la proclamation du commandant de l'armée d'investissement.

En Macédoine

A la Frontière grecque. Salonique, 21 avril. — D'après un renseignement reçu du représentant de la Turquie à Larissa, des mesures militaires sont prises à la frontière de Grèce. Les jeunes Turcs du Monastir demandent que l'on arrête le prince Bourhan Eddin, fils aîné du sultan, de s'enfuir de Constantinople.

A Niskan, district de Drama, un gendarme turc a attaqué sept paysans ; il en a tué deux et a blessé les cinq autres. Il a ensuite été la fuite.

HORS CONCOURS Paris 1900
RICQLES PRODUIT HYGIENIQUE indispensable
Seul véritable Alcool-Menthe
A l'Étranger
(De nos correspondants)

ANGLETERRE
La Question Irlandaise. — La Fièvre navale
De notre correspondant particulier :
Londres, 22 avril. — Le ministre d'Irlande, M. Birrell, prononcera demain, à Bristol, un discours politique sur les projets du gouvernement relatifs à une prochaine concession de l'autonomie administrative à l'Irlande.
M. Robert Verborough, vice-président de la Ligue navale, a fait une conférence à Hoole sur le problème de la marine de guerre ; il a déclaré que la Ligue combattait tout gouvernement libéral ou conservateur qui ne s'engageait pas à construire à l'avant deux cuirassés pour chaque cuirassé que construirait l'Allemagne. En même temps, Sir Alexander Aclan, whip de la minorité conservatrice des Communes, déclarait à Somerset que le parti conservateur fait siennes les aspirations de la Ligue navale. — T. M.